

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | LEONTEQ ANNONCE LES RÉSULTATS DE SON ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN THE USA, CANADA, AUSTRALIA OR JAPAN

Zurich, le 7 août 2014

Leonteq AG (SIX:LEON), prestataire indépendant en matière de services et de technologies pour les solutions d'investissement basé à Zurich, a annoncé aujourd'hui que, suite à son émission de droits de souscription, un nombre total de 1 296 295 nouvelles actions nominatives Leonteq ont été émises. Leur négociation à la SIX Swiss Exchange débutera demain. A l'issue de la période de souscription, 99,6% des nouvelles actions nominatives offertes avaient été valablement souscrites. L'émission d'actions nouvelles permettra à Leonteq de dégager un produit net d'environ CHF 173,1 millions.

Lors de l'émission de droits de souscription entièrement souscrite annoncée le 24 juillet 2014, un nombre total de 1 296 295 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2,00 chacune sur le capital autorisé existant ont été offertes à des actionnaires admissibles de Leonteq, à un prix d'émission de CHF 140,25 par action nouvelle. A l'issue de la période de souscription le 7 août 2014, 12h00 HAEC, des droits de souscription pour 1 291 416 nouvelles actions nominatives avaient été valablement exercés, représentant 99,6% des nouvelles actions nominatives offertes. Il est prévu que les 4 879 actions nominatives pour lesquelles les droits de souscription n'ont pas été exercés soient vendues sur le marché.

La négociation des nouvelles actions nominatives débutera demain. La délivrance des nouvelles actions nominatives contre paiement du prix de souscription doit avoir lieu le 12 août 2014.

Cette émission d'actions nouvelles permettra à Leonteq de dégager un produit net d'environ CHF 173,1 millions, devant servir principalement à favoriser sa stratégie de croissance, incluant l'augmentation de sa capacité à acquérir de nouveaux partenaires en white labeling, l'expansion de ses bureaux régionaux notamment en Asie et en Europe, ainsi qu'à soutenir de nouvelles initiatives, à l'instar du projet «smart data». Le ratio BRI du capital total pro forma de Leonteq (CET1, Bâle III pleinement appliqué), y compris le produit net de l'émission, s'élèverait à 34,5% au 30 juin 2014, contre 17,4% avant l'émission.

Le capital social émis de Leonteq comprend désormais 7 962 960 actions nominatives, correspondant à une valeur de CHF 15 925 920. Les partenaires fondateurs de Leonteq détiennent à présent 21,5% et Notenstein Banque Privée (et ses sociétés affiliées) 26,6% de la société.

Leonteq, ses partenaires fondateurs et Notenstein Banque Privée (et ses sociétés affiliées) ont convenu d'un blocage de 180 jours, assujetti aux exemptions d'usage. Les conventions de blocage acceptées par les partenaires fondateurs, la direction et les employés de Leonteq au moment de son introduction en bourse demeureront en place.

CONTACT

Relations avec les investisseurs
+41 58 800 1295
investorrelations@leonteq.com

Relations avec les médias
+41 44 202 5265
karin.rhomberg@lemongrass-communications.com

LEONTEQ

Leonteq est un prestataire indépendant de services et de technologies appliqués aux solutions d'investissement. La société, dont le siège se trouve à Zurich, compte également des bureaux à Genève, à Monaco, à Guernesey, à Francfort, à Paris, à Londres, à Singapour et à Hong Kong. L'équipe de Leonteq, composée de spécialistes aguerris, opère sur une plateforme informatique et de services d'investissements conçue en interne pour tirer le meilleur parti d'une philosophie axée sur la souplesse, l'innovation, la transparence et le service clients. Ses actions nominatives (LEON) sont cotées sur SIX Swiss Exchange.
www.leonteq.com

DISCLAIMER

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat d'actions. Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 652a ou de l'article 1156, respectivement, du Code des obligations suisse ni un prospectus de cotation en vertu des articles 27 et suivants des règles de cotation de SIX Swiss Exchange. La décision d'acheter des actions Leonteq doit être prise par les investisseurs en se basant uniquement sur le prospectus d'émission et de cotation publié par Leonteq le 25 juillet 2014 et mis gratuitement à la disposition des investisseurs admissibles par Credit Suisse AG, Zurich, qui intervient en qualité de coordinateur général et de co-teneur de livre (numéro de téléphone: +41 44 333 43 85; numéro de fax: +41 44 333 35 93, e-mail: equity.prospectus@credit-suisse.com), Raiffeisen Cooperative Switzerland qui agit en tant que co-teneur de livre et par le service des relations avec les investisseurs de Leonteq (téléphone: +41 58 800 1295, e-mail: prospectus@leonteq.com).

Ce communiqué de presse peut contenir des énoncés de nature prospective, à savoir des déclarations contenant des termes comme «croire», «présumer», «attendre», «prévoir», «projeter», «pouvoir» ou d'autres expressions similaires ou faisant usage du futur. Ces énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer de manière significative les résultats réels, la situation financière, l'évolution ou les performances de Leonteq ou de l'une quelconque de ses filiales ou sociétés affiliées de ceux envisagés de manière explicite ou implicite dans lesdits énoncés. Au nombre de ces facteurs figurent, sans toutefois s'y limiter, les suivants: (1) l'évolution générale du marché, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) les mouvements sur les marchés obligataires, les variations des taux de change et d'intérêt ainsi que (3) d'autres risques et incertitudes propres à notre activité. Compte tenu de ces incertitudes, nous vous conseillons de ne pas vous appuyer sur ces énoncés prospectifs. Leonteq, ses filiales ou sociétés affiliées, de même que ses/leurs organes, dirigeants, salariés et/ou conseillers respectifs se dégagent de toute obligation de compléter, diffuser, modifier, actualiser ou revoir quelque information, opinion ou énoncé prospectif que ce soit du présent communiqué ou de l'adapter en cas d'évolution des événements, circonstances ou conditions, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

This communication is not for distribution in the United States, Canada, Australia or Japan and it does not constitute an offer or invitation to subscribe for or to purchase any securities in such countries or in any other jurisdiction. In particular, this document and the information contained herein is not for publication or distribution into the United States of America and should not be distributed or otherwise transmitted into the United States or to U.S. persons (as defined in the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "**Securities Act**")) or publications with a general circulation in the United States. The securities referred to herein have not been and will not be registered under the Securities Act, or the laws of any state and may not be offered or sold in the United States of America absent registration or an exemption from registration under Securities Act. There will be no public offering of the securities in the United States of America.

This communication does not constitute an offer of securities to the public in the United Kingdom. No prospectus offering securities to the public will be published in the United Kingdom. This document is only being distributed to and is only directed at (i) persons who are outside the United Kingdom or (ii) to investment professionals falling within article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the "**Order**") or (iii) high net worth entities, and other persons to whom it may lawfully be communicated, falling within article 49(2)(a) to (d) of the Order (all such persons together being referred to as "**relevant persons**").

This communication does not constitute an "offer of securities to the public" within the meaning of Directive 2003/71/EC of the European Union (the "**Prospectus Directive**") of the securities referred to in it (the "**Securities**") in any member state of the European Economic Area (the "**EEA**"). Any offers of the Securities to persons in the EEA will be made pursuant to an exemption under the Prospectus Directive, as implemented in member states of the EEA, from the requirement to produce a prospectus for offers of the Securities.